

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

PROCÈS – VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 15 janvier 2026

Le 15 janvier 2026, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 8 janvier 2026, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, MM. Dominique BATIER, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Stéphanie BLANCHE, Laurence COUTARD, MM. Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY, Mme Cécile MONTIÈGE.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mr le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Valérie BODIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CM DU 4 DÉCEMBRE 2025

Mr le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

CDG : RENOUELEMENT CONTRAT STATUTAIRE

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique.

Vu l'article 8 alinéa 4 g de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le conseil municipal,

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

3C : PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES

Exposé :

Par délibération du Conseil Communautaire n°2025-118 en date du 04/11/2025, « Il est proposé d'étendre le service informatique aux communes volontaires de la Communauté de communes des Coëvrons et de leur permettre d'adhérer à cette prestation. Le service informatique mutualisé entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons deviendrait le Service Informatique Commun (SIC). L'intérêt pour les communes volontaires de bénéficier du SIC consisterait en l'assurance d'une gestion et d'une maintenance de leur infrastructure informatique et téléphonique par un service mutualisé dont l'expérience pourrait être mise au service des communes membres afin d'imaginer des solutions adaptées à leurs besoins. [...] Une convention d'adhésion au service informatique entre la Communauté de communes des Coëvrons et la commune adhérente serait conclue. »

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la phase de diagnostic permettant de compléter la partie inventaire du périmètre à couvrir.

INVESTISSEMENT 2026 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET 2026 : Lotissement du Fourneau	HT
<u>Dépenses</u>	
Travaux de voirie	/
<u>Recettes</u>	
Vente de terrain	/
Excédent de fonctionnement	78 562.74 €
Total	
BUDGET 2026 : Lotissement de la Herveillère	
<u>Dépenses</u>	
Travaux de voirie	/

BUDGET 2026 : Lotissement 9 rue des Dolmens	
<u>Dépenses</u>	
Travaux électricité, téléphone et eaux	10 500 €
<u>Recettes</u>	
Vente de terrain	26 250 €

BUDGET 2026 : Commune	HT	TTC	RAR TTC
<u>Dépenses</u>			
<u>Travaux voirie et régularisation chemins</u>			
Travaux de voirie (réfection autour de la boîte à pain)	1 750 €	2 100 €	
Total	1 750 €	2 100 €	
<u>Dépenses</u>			
<u>Aménagement rue du Rochard</u>			
Frais étude (Plaine Etude) + révision	416.66 €	500 €	1 514.19 €
Total	416.66 €	500 €	1 514.19 €
<u>Recettes</u>			
DETR - Préfecture			37 210.74 €
Total			37 210.74 €
<u>Dépenses</u>			
<u>Aménagement avenue des Sports</u>			
Aménagement de deux écluses (traçage service) + lumières scintillantes bleues et peinture	416.66 €	500 €	1 770.00 €
Total	416.66 €	500 €	1 770.00 €
<u>Recettes</u>			
DETR – Préfecture (accordé)			4 328.40 €
Total			4 328.40 €
<u>Garderie – extension cour</u>			
Agrandissement cour de la garderie	13 824.50 €	16 589.40	
<u>Dépenses</u>	13 824.50 €	16 589.40	
<u>Logement 3A rue des Dolmens</u>			
Achat de chauffe-eau			687.73
Total			687.73
<u>Dépenses</u>			
<u>Salle des fêtes</u>			
Réfection complète de l'armoire électrique			10 396.72
Total			10 396.72
<u>Cimetière</u>			
Reprise de concessions		4 000 €	
Achat de cavurnes (3)		1 500 €	
Total		5 500 €	

VALIDATION DES DEVIS OU BONS DE COMMANDE SUITE AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis correspondant aux investissements pour l'année 2026 à savoir :

- Agrandissement de la cour de la garderie et réfection autour de la boîte à pain pour un montant HT de 15 574.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ces devis et bons de commande,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ces devis ou bons de commande.

ECOLE JEAN MONNET : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR CLASSE DECOUVERTE

Le maire expose :

L'APE de l'école Jean Monnet d'Evron sollicite une aide financière de la commune pour une classe transplantée qui se déroulera à Torcé Viviers en Charnie ou au Bois du Tay sur les mois de mars et mai 2026 pour une durée de 3 jours et 2 nuits et à laquelle participent 9 élèves du niveau élémentaire issus de notre commune.

Ce séjour est rendu possible grâce à la participation financière des familles, de l'Association des Coëvrons, de l'Association de l'APE et des municipalités.

Après déduction faite des participations associatives, il resterait à la charge des familles une somme de 85.50 € par élèves.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après délibération

- n'attribue pas une subvention à l'école Jean Monnet pour la participation à la classe transplantée organisée en mars et mai 2026.

DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture du programme local de l'habitat (PHL) pour les années 2026-2032.

Le conseil municipal n'a pas d'observation à formuler et donne un avis favorable.

La séance s'est terminée à 22h15

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 12 février 2026 à 20h00